

Agent (e) technique des ventes en magasin

RNCP2718 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	312t
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent(e) technique des ventes en magasin assure l'approvisionnement d'un rayon ou d'un point de vente et contribue à la réalisation des ventes par la qualité de son accueil, de ses conseils à la clientèle et par la mise en valeur des produits. Il (elle) opère sur une surface de vente en libre service nécessitant un approvisionnement quotidien et une présence régulière dans les rayons pour accueillir la clientèle. Il (elle) participe à la tenue des réserves et au rangement des marchandises. Il (elle) effectue de façon régulière des comptages de stocks pour la préparation des commandes ou la réalisation des inventaires.

Il (elle) assure le remplissage des linéaires en respectant les implantations imposées par l'enseigne, participe à la mise en place des opérations commerciales et veille en permanence à la propreté de la surface de vente.

Il (elle) accueille, renseigne, oriente et aide les clients sur la surface de vente.

L'emploi suppose parfois des ports de charges. Le travail s'effectue seul ou en équipe. Le contact avec la clientèle lui impose de soigner sa présentation et sa tenue.

L'emploi s'exerce fréquemment en horaires postés qui peuvent alterner en matinée ou en soirée, y compris en fin de semaine ou certains jours fériés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. APPROVISIONNER UN LINEAIRE OU UN POINT DE VENTE

Prendre en charge les marchandises à la réception, les vérifier, les préparer, les stocker ou les acheminer vers la surface de vente.

Remplir le rayon en respectant les règles d'implantation, la sécurité des personnes et des biens.

Participer au suivi des stocks et contribuer à leur fiabilité en effectuant principalement des comptages et des vérifications.

2. VENDRE EN MAGASIN PAR L'ACCUEIL, LE CONSEIL, LE SERVICE A LA CLIENTELE ET PAR LA MISE EN VALEUR DES PRODUITS

Accueillir, renseigner, conseiller, servir le client sur la surface de vente.

Contribuer à l'attractivité du point de vente.

Enregistrer les marchandises vendues et encaisser.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'agent(e) technique des ventes en magasin exerce dans tous types de points de vente (grandes, moyennes et petites surfaces) commercialisant, le plus souvent en libre service, des produits alimentaires ou non alimentaires.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Employé(e) commercial(e) en magasin.
Employé(e) de rayon / Vendeur(se).
Employé(e) polyvalent(e) du commerce.
Approvisionneur / Vendeur en magasin.
Vendeur(se) caissier(e).
Vendeur(se) en magasin.
Conseiller(ère) de vente en magasin.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP8812

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2718/>